

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2144, 0-27 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, 0-27 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mai 2022.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 10 mai 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 10 mai 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate